

Mémoire

pour une société plus juste pour les aidants-proches

Une enquête de Sciensano¹ montre que 12% de la population belge - soit plus d'un million de personnes - prodigue au moins une fois par semaine de l'aide ou des soins à un proche. On les appelle les aidants-proches. Parmi ces derniers, ils sont 13% à apporter cette aide minimum 20h par semaine. Ce rôle a des impacts sur leur vie personnelle et leur santé, mais aussi sur leur vie familiale, professionnelle et sociale.

Nous vivons dans une situation socio-démographique en évolution : vieillissement de la population, réduction de la taille des ménages, recul de l'âge de la retraite... Ce contexte n'est pas sans conséquences sur les personnes qui apportent un soutien à leur proche fragilisé en raison d'une maladie, d'un handicap ou encore de son grand âge. En parallèle, la plupart des politiques publiques prônent la désinstitutionnalisation et privilégient l'accompagnement à domicile, sans malheureusement que les moyens suivent en conséquence pour le financer.

Nos associations militent depuis de nombreuses années pour que la société reconnaisse ce public particulier que sont les aidants-proches, et pour que les impacts liés à l'aide apportée ne les fragilisent pas encore davantage. Nous ne sommes heureusement pas seules à les soutenir. Nous sommes en outre convaincus que l'accompagnement des personnes fragilisées par la maladie ou le handicap doit être une responsabilité partagée entre la famille/l'entourage et les pouvoirs publics, tous niveaux de pouvoir confondus. Ces derniers ont le devoir de mettre en place et de financer des structures professionnelles

Nos associations

- ▶ ASBL Aidants Proches (en Wallonie)
- ▶ ASBL Aidants Proches Bruxelles
- ▶ ASBL Jeunes & Aidants Proches et son équipe mobile (EMPSA)

collaborent au quotidien pour apporter un soutien aux aidants-proches et défendre leurs droits.

pour accompagner les personnes aidées et leurs aidants-proches. Ils ont également le devoir de développer des dispositifs de protection pour leur garantir le respect de leurs droits fondamentaux. On est malheureusement encore bien loin du compte.

En nous basant sur la parole des aidants-proches et des professionnels, nous avons rassemblé au sein de notre mémoire leurs constats dans 5 thèmes majeurs que sont le lien entre la précarité et l'aide, les droits fondamentaux, la santé et la prévention des risques, les structures et services, et enfin, la loi de reconnaissance des aidants-proches. Avec un constat majeur : il reste bien des choses à faire pour les aider. Dans la suite, nous avons rassemblé leurs revendications par niveau de pouvoir, et identifié 10 priorités d'action à l'attention des décideurs politiques. Le tout est rassemblé dans un mémoire² en vue des prochains scrutins fédéraux et régionaux de 2024.



Il est, aujourd'hui plus que jamais, important de soutenir les aidants-proches pour leur permettre de mieux combiner l'aide apportée à leur(s) proche(s) avec leurs responsabilités familiales et professionnelles. Exercer le rôle d'aidant-proche ne devrait pas accentuer leur précarité financière et sociale. Il est nécessaire également de prévenir et détecter les impacts de l'aide sur leur propre santé physique et psychique. Trop souvent en effet, les aidants-proches mettent leurs propres besoins au second plan, concentrés sur la réponse aux besoins de leur(s) proche(s) fragile(s).



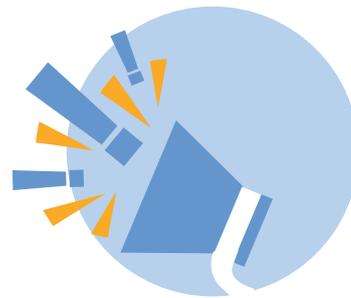
Découvrez ici
les sites Internet
de nos associations



1. Aide informelle, Enquête de santé 2018 menée par Sciensano

Nos 10 priorités

Nous avons dégagé 10 priorités essentielles à nos yeux pour développer une réelle stratégie de soutien et de protection des aidants-proches. Elles feront l'objet d'une déclinaison ultérieure.



1	Permettre une réelle conciliation entre la vie d'aidant-proche et la vie professionnelle/scolaire, avec une attention particulière au maintien d'un revenu suffisant et à l'impact sur le montant de la pension ;	
2	Renforcer le soutien aux initiatives de centralisation de l'information telles que le réseau SAM et créer des référents aidants-proches de proximité pour la diffuser et la transmettre ;	
3	Organiser des campagnes de sensibilisation à l'aidance de manière large (tout public et tous canaux) ;	
4	Sensibiliser les (futurs) professionnels des secteurs juridique, du psycho-médico-social, de l'enseignement et du travail aux enjeux de l'aidance ;	
5	Automatiser l'ouverture de droits et l'information proactive aux aidants-proches ;	
6	Créer un « parcours aidant-proche », dispositif individuel pour prévenir les risques liés à l'aidance ;	
7	Mettre la notion de prévention et de vigilance au niveau de la santé de l'aidant-proche au cœur des priorités de l'axe prévention santé des Régions, avec une attention particulière au public précarisé ;	
8	Accorder des compensations financières et/ou avantages sociaux pour les aidants-proches afin d'éviter une précarité liée à l'aidance ;	
9	Renforcer l'accès aux services de répit et de relais pour le proche aidé afin de permettre à l'aidant-proche de trouver un équilibre professionnel et social ;	
10	Faire de la loi de reconnaissance aidant-proche un réel outil de soutien et de protection socio-juridique pour les aidants-proches, quel que soit leur profil et celui de leur proche aidé.	

